

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTION : L'inscription à la section est validée lorsque le dossier est rendu complet (1+2+3) et après contrôle des places disponibles dans les cours choisis.

Si, lors des renouvellements, l'effectif maximal est dépassé sur un horaire, il sera tenu compte de la date de réception du dossier complet et une proposition d'un autre cours pourra être faite.

Les inscriptions arrivées par voie postale après la date limite fixée sur le courrier de rentrée, seront prises en compte en fonction des places encore disponibles au moment de la réception.

① **fiche d'inscription** (avec **cochage** des cours où vous pratiquez) + votre signature (qui attestera que vous avez pris connaissance du règlement intérieur et des garanties complémentaires de l'assurance)

② **questionnaire de santé** si une case est cochée oui, le certificat médical est obligatoire.

③ **règlement de la cotisation**

Ces 3 documents doivent être donnés en même temps.

Tout chèque donné à titre de caution, en attendant le règlement par coupons sports ou par le comité d'entreprise, sera encaissé au bout de 2 mois si aucune régularisation n'a été faite par l'adhérent.

Toute inscription est considérée comme définitive. Des annulations peuvent être prises en compte sur présentation d'un justificatif valable : certificat médical (à fournir dans le mois qui suit son établissement), attestation de changement de domicile. Dans tous les cas, le montant de la licence et celui de la quote part reversée à l'ASPS ne sont pas remboursables, soit, pour la saison 2023/2024 : 43 €. Pas de remboursement sur des périodes inférieures à un trimestre. En cas de remboursement partiel de la cotisation, vous restez adhérent à l'ASPS.

En cas de changement d'adresse en cours de saison, merci d'en informer les dirigeantes pour la mise à jour du fichier.

Les cours sont réservés aux personnes inscrites, la présence des enfants, même spectateurs, n'est pas souhaitable.

QUESTIONNAIRE DE SANTE/CERTIFICAT MEDICAL : Si vous répondez oui à une ou plusieurs questions du questionnaire vous devez fournir un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins de 6 mois.

POINTAGE : Pointage sur la liste de présence à chaque cours. Si aucune dirigeante n'est pas là pour le contrôle, merci de le faire vous-même.

Respecter les jours et heures de cours choisis au départ. Tout changement de créneau horaire, se fait avec l'accord des dirigeantes.

En cas d'absence (de votre fait) il est possible de « rattraper le cours » en venant un autre jour, en ayant demandé l'accord des dirigeantes.

RANGEMENT : Ranger le matériel après chaque cours aux endroits prévus. Vérifier que les portes et fenêtres sont fermées et que la lumière est éteinte.

VACANCES : Si des cours sont proposés pendant les vacances scolaires, vous serez prévenus la semaine d'avant et l'info sera sur le site internet.

COURS ANNULES : En cas d'absence d'un animateur, si aucun remplacement n'est possible, nous nous efforcerons de vous prévenir par SMS ou par mail. Une affiche sera apposée en évidence sur le lieu de pratique. Il sera possible, après accord des dirigeantes de « rattraper » en allant sur un autre cours.

HYGIENE PROPRETE SECURITE

- Réserver des chaussures de sports propres pour le sport en salle. Servez-vous des vestiaires (quand il y en a) pour le changement de chaussures.

- Amener une serviette (pour déposer sur votre tapis lors des exercices au sol)

- Ne rien laisser dans les vestiaires, après vous être changé(e) ramener vos affaires dans la salle de pratique (risque de vol)

COURTOISIE : Eviter les échanges verbaux entre vous qui durent pendant tout le cours, qui sont une gêne pour l'animatrice ou l'animateur qui donne ses consignes et pour les autres pratiquants.

Téléphone portable : en cas d'appel, merci de prendre votre communication en dehors de la salle, pour ne pas gêner le cours.

MERCI DE RESPECTER CES CONSIGNES POUR FACILITER LA VIE DE TOUS